

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE
SORGUES PROGRAMMATION ANNEE 2020**

MAURICE CHABERT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

N° - 2020 - 3674

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'alinéa 1 du III de l'article 1er de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la délibération n° 2001-708 du 30 novembre 2001 fixant le principe de conventionnement entre le Département et les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 10 000 € ;

VU la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040 approuvée par délibération n° 2017-392 du 22 septembre 2017 et plus particulièrement l'axe 3 « Contribuer à une société plus inclusive et solidaire ».

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

- A R R E T E -

Article 1 – Dans le cadre des actions portées par les structures, au titre du contrat de ville de Sorgues, des subventions du Département sont attribuées pour le financement des projets/actions porté(e)s par les associations décrites en annexe.

Article 2 – Le montant global de ces subventions s'élève à **7 000.00 €**.

Article 3 – Les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 € feront l'objet d'un conventionnement avec les associations concernées, conformément au modèle repris en annexe.

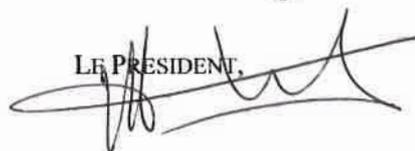
Article 4 – La dépense sera imputée sur la nature 6574, la fonction 58 du budget départemental 2020.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - MM. le Directeur Général des Services et le Président du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Payeur départemental.

Avignon, le **21 AVR. 2020**

LE PRÉSIDENT,



Maurice CHABERT

Contrat de Ville de SORGUES

Actions retenues par le Département - Programmation 2020

Opérateurs	Adresse	Intitulés	Montants proposés
AFAP	Les Sablières 84220 ROUSSILLON	Mieux se connaître pour mieux agir "prévenir c'est agir" - égalité des chances "et si ce n'était plus la galère mon stage d'observatin de 3ème" (favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	500,00
Total proposé : AFAP			500,00

Association sportive sorguaise electro refractaire (ASSER)	546 Chemin des Ramières 84700 SORGUES	CLEFS : Créer le lien Enfant-Famille-Scolarité (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	2 500,00
		Juste pour les filles (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 000,00
Total proposé - ASSER			3 500,00

Initiative Terres de Vaucluse	813 Chemin du Périgord 84130 LE PONTET	Développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers Politique Ville (Développer l'accès à l'emploi - Soutenir l'innovation et l'expérimentation)	2 000,00
Total proposé - Initiative Terres de Vaucluse			2 000,00

NUMA	73 Place du 25 Août 1944 84200 CARPENTRAS	Sensibilisation aux valeurs de la République (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 000,00
Total proposé - NUMA			1 000,00

Montant total à prélever sur le compte 6574 - fonction 58 (enveloppe 50344)

7 000,00 €

Total général - Programmation 2020 - SORGUES			7 000,00 €
---	--	--	-------------------